



Résolution sur le vote de la loi sur la protection du climat du 18 juin 2023

L'Assemblée générale du Réseau Medicus Mundi Suisse appelle les électeurs.trices à voter «oui» à la loi sur le climat et l'innovation (loi sur la protection du climat) le 18 juin 2023.

Les quelques 50 organisations membres, qui sont des organisations non gouvernementales et des institutions académiques, travaillent avec leurs partenaires locaux à l'amélioration de la santé dans le monde. Dans leur quotidien, elles sont confrontées aux conséquences de la dégradation du climat. Un dérèglement climatique dont les pays du Nord, comme la Suisse, portent une large part de responsabilité.

Nous appelons à voter «oui» parce qu'il est plus que temps d'agir. Nous appelons à agir parce que nous voyons déjà les conséquences du dérèglement climatique sur la santé globale.

- La détérioration du climat a un impact négatif sur des facteurs clés de la santé: air pur, eau potable sûre, accès à la nourriture, habitats sûrs.
- Entre 2030 et 2050, l'OMS prévoit 250 000 décès annuels directement liés au climat en raison de la malnutrition, du paludisme, de la diarrhée et du stress thermique.
- Les coûts directs pour la santé sont estimés par l'OMS entre 2 et 4 milliards de dollars par an.
- Les intempéries liées au climat, comme celles qui ont récemment frappé le Mozambique et le Pakistan, ne détruisent pas seulement les infrastructures de santé, mais réduisent également à néant les progrès réalisés ces dernières années, par exemple dans la lutte contre le paludisme.
- Le changement climatique favorise l'émergence de nouveaux agents pathogènes.

En tant qu'expert.e.s suisses de la coopération internationale en matière de santé et de la santé globale, nous ne pouvons que souligner le caractère dramatique et urgent de la situation. Nous appelons donc la population suisse à voter «oui» à la loi sur la protection du climat le 18 juin 2023.

L'Assemblée générale du Réseau Medicus Mundi Suisse

Bienne, le 7 juin 2023